Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS
Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_040-DE

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

DCC26-040

OBJET : OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JANZÉ POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS - 2026

Madame Véronique RUPIN, Vice-présidente en charge de la Petite enfance - Enfance - Jeunesse, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibérations des 26 septembre 2006, 19 décembre 2006, 18 décembre 2012 et 10 décembre 2024, le Conseil communautaire a décidé du **transfert partiel de la compétence Petite Enfance/Enfance/Jeunesse**, comportant notamment le soutien aux associations œuvrant dans ces domaines.

La **commune de Janzé** étant la seule commune sur le territoire intercommunal à **disposer d'équipements à destination de l'enfance** (accueils collectifs de mineurs), il convient, à ce titre, de lui **octroyer un fonds de concours**.

Le versement d'un fonds de concours communautaire permet de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes à ces équipements.
Pour autant, un fonds de concours ne peut contribuer au financement d'un service public rendu au sein d'un équipement.
Par exemple, il ne peut pas financer les dépenses de personnel concernant les animateurs.
A l'inverse, il peut financer des dépenses de personnel relatives à l'entretien.

Il est rappelé que le **montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % du coût restant à charge de la commune, après déduction des subventions.**

2. MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Le montant total des dépenses justifiées à la charge de la commune de Janzé s'élève à **94 568 €** (voir annexe). Le fonds de concours est octroyé pour un montant de **47 284 €** calculé en fonction du nombre de journées/enfants, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 05 février 2026 (DCC26-002).

Il vous est proposé :

- ***D'approuver*** *le dispositif de soutien à la commune de* ***Janzé****, par* ***fonds de concours****, pour* ***financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux accueils de loisirs*** *à hauteur de* ***47 284 €*** *;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_040-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel [illegible], s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance